

COMITE D'ACTION SUISSE POUR LA LOI SUR LES UNIVERSITES ET LA RECHERCHE
Comité de presse - case postale 1759, 3001 Berne - tél. 031 44 23 64

Aux rédactions des journaux
de la Suisse romande

Berne, le 22 mai 1978 / VI

Mesdames et Messieurs,

En annexe vous recevrez la parole finale du Comité d'action Suisse pour la loi sur les universités et la recherche ainsi que les mots d'ordre publiés jusqu'au 18 mai par les partis politiques et des organisations.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre document, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de presse:

Peter Frei, Chef de presse

Annexe:

2 articles de presse

A la votation fédérale du 28 mai 1978:

En votant OUI, sauvegardons nos matières premières

Appel électoral du Comité suisse d'action pour l'aide aux hautes écoles et à la recherche

En votant OUI à la nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, qui est soumise au vote populaire à cause d'un référendum, nous sauvegardons le 28 mai 1978 les seules matières premières dont nous disposons: la formation et la recherche, sans lesquelles un pays comme la Suisse verrait rapidement s'envoler sa prospérité.

A cause des années à forte natalité, il y a actuellement environ 14'000 nouveaux postes d'apprentissage à créer dans la formation professionnelle. Les mêmes problèmes se posent également aux universités, et ce sont eux que la nouvelle loi entend résoudre. Les huit cantons universitaires d'une part, qui aujourd'hui supportent eux-mêmes jusqu'à 85 pour cent de leur charge financière, ne pourront plus fournir seuls les fonds nécessaires au développement et à l'exploitation de leurs universités; les restrictions d'admissions, d'autre part, constitueraient une discrimination à l'égard des étudiants en provenance des dix-sept cantons non universitaires, de la campagne et des régions de montagne, ainsi que des milieux populaires moins favorisés; elles dévaloriseraient l'examen final de maturité et remettraient en question le libre choix de la profession et de l'école.

Du point de vue de l'organisation également, la nouvelle loi représente un net progrès par rapport à l'ordre actuel. Les conséquences financières sont modestes et peuvent être contrôlées en tout temps par le Parlement. Le fédéralisme est sauvegardé sous une forme moderne.

Les principales raisons qui nous incitent à dire OUI sont: le maintien de notre qualité de vie et de notre prospérité (grâce à une bonne formation à tous les niveaux et grâce à la recherche); l'engagement rationnel et judicieux des fonds dont disposent la Confédération et les cantons; une coordination intelligente dans le domaine universitaire entre la Confédération, les cantons universitaires et les autres cantons; le maintien de la capacité concurrentielle de la Suisse face aux autres pays industrialisés d'Europe; l'encouragement de la recherche et la participation à la coopération scientifique internationale; le fait d'éviter les restrictions d'admissions aux hautes écoles, qui se feraient surtout au détriment des étudiants des cantons non universitaires et des candidats aux études en provenance des milieux d'ouvriers et d'employés, de l'artisanat et de l'agriculture. Au total, la loi assure le meilleur placement possible pour l'avenir de notre jeunesse à tous les degrés de sa formation. En votant OUI pour la loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, ce 28 mai 1978, nous sauvegardons la formation et la recherche, qui sont nos seules matières premières, notre avenir.

A la votation fédérale du 28 mai 1978:

Qui dit quoi?

Aperçu des mots d'ordre relatifs à la loi fédérale sur les universités et la recherche au 18.5.1978

OUI

Organisations suisses: PDC, Jeunes PDC, Groupement chrétien-social suisse, PEP, PRDS, Parti libéral suisse, Jeunes libéraux, UDC, Alliance des Indépendants, PSS, PdAS, Organisations progressives suisses, Parti socialiste autonome, Liberalsozialisten, Conférence des Conseillers d'Etat PDC, Vorort de l'USCI, Union centrale des associations patronales suisses, FCTA, Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse, Fédération des sociétés suisses d'employés, Union Suisse des syndicats autonomes, Société suisse des employés de commerce, Association suisse des enseignants, Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, Groupement suisse pour la population de montagne, Association des professeurs d'université, Fédération des médecins suisses, Fonds national suisse de la recherche scientifique, Conférence des associations suisses d'enseignants, Fédération Suisse des Associations des Corps Intermédiaires des Universités, Chambre suisse du commerce, Association suisse pour la sauvegarde et la promotion des régions de montagne ASM, Ligue marxiste révolutionnaire, Jeunes socialistes (JUSO), Parti indépendant des chrétiens sociaux, Société elvétique des sciences naturelles, Société suisse pour la formation et l'éducation, Fachvereinigung der Berufsberater der deutschen und rätoromanischen Schweiz, Gesellschaft Schweizer Akademiker, Katholische Arbeitsgemeinschaft für Erwachsenenbildung.

Organisations cantonales: Société pédagogique de la Suisse romande, Groupe de travail Ticino - Università, Cartel syndical des Grisons, Union des arts et métiers du canton de Lucerne, Innerrhoder Gewerbe, Team 67 AG, Association universitaire AG, Union des paysans du canton de LU. Partis cantonaux PDC ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, BL, SH, SG, GR, TG, TI, VD, VS, GE; partis cantonaux PRD ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, SH, AR, SG, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, Jura-nord; partis cantonaux UDC ZH, BE, GL, FR, BL, SH, SG, GR, AG, TG, TI;

./..

partis cantonaux PS ZH, UR, ZG, FR, BS, BL, SG, GR, AG, NE; partis cantonaux PEP BL et AG;

NON

Organisations suisses: Union suisse des arts et métiers, Mouvement Républicain Suisse, AN, EDU.

Organisations cantonales: Parti libéral du canton de VD; partis cantonaux PRD ZG, BL, GR; partis cantonaux UDC SZ et AR; Union des arts et métiers du canton de TG.

LIBERTE DE VOTE

Organisations cantonales: PRD BS; UDC VD; PDC BS.

SANS MOTS D'ORDRE

Union suisse des paysans, Redressement national.

22.5.78 / VI